
Norme internationale



5160/2

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Meubles frigorifiques commerciaux — Spécifications techniques — Partie 2 : Exigences particulières

*Commercial refrigerated cabinets — Technical specifications —
Part 2 : Particular requirements*

Première édition — 1980-09-01

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5160-2:1980

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ee8ff9f-3000-4b54-a588-8b488a808605/iso-5160-2-1980>

CDU 621.565.92 : 659.157

Réf. n° : ISO 5160/2-1980 (F)

Descripteurs : appareil frigorifique, spécification particulière, classification.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 5160/2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 86, *Froid*, et a été soumise aux comités membres en novembre 1978.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 5160-2:1980](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ee8ff9f-3000-4b54-a588-8b488a805009/ISO-5160-2-1980)

Afrique du Sud, Rép. d'	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie
Chili	Pays-Bas	Turquie
Corée, Rép. de	Pologne	URSS
Finlande	Roumanie	USA
Hongrie	Royaume-Uni	Yougoslavie
Israël	Suède	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Allemagne, R. F.
France
Suisse

Meubles frigorifiques commerciaux — Spécifications techniques —

Partie 2 : Exigences particulières

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie la méthode de classification et les caractéristiques particulières des meubles frigorifiques commerciaux d'exposition. Elle complète l'ISO 5160/1.

Quatre classes de meubles sont spécifiées, celles-ci étant déterminées par l'une ou plusieurs des températures suivantes (voir ISO 1992/3) :

- a) température maximale;
- b) température minimale;
- c) température moyenne.

Les décisions concernant le choix des types de denrées à exposer dans les meubles ne relèvent pas du domaine d'application de la présente Norme internationale.

2 Références

ISO 1922, *Meubles frigorifiques commerciaux — Méthodes d'essai* :

Partie 2 : Conditions générales d'essai.

Partie 3 : Essai de température.

ISO 5160/1, *Meubles frigorifiques commerciaux — Spécifications techniques — Partie 1 : Exigences générales*.

3 Caractéristiques des meubles

3.1 Les meubles doivent satisfaire aux exigences spécifiées dans l'ISO 5160/1.

3.2 Le numéro de la classe d'ambiance de chambre d'essai (voir ISO 1992/2) doit être annoncé pour chaque meuble (voir ISO 5160/Partie 1).

3.3 Les meubles doivent être classés suivant L, M, H ou S, conformément au tableau et la classe doit être annoncée pour chaque meuble (voir ISO 5160/1).

Tableau — Classification des meubles

Classe de meuble	Températures en degrés Celsius		
	La température du paquet «M» le plus chaud ne doit pas être supérieure à	La température du paquet «M» le plus froid ne doit pas être inférieure à	La moyenne arithmétique des températures de tous les paquets «M» dont au moins une face est visible à partir d'un point quelconque, ne doit pas être supérieure à
L ¹⁾	— 12	—	— 15
M ²⁾	+ 7	— 1	—
H ²⁾	+ 10	+ 1	—
S ³⁾	—	—	—

1) Dans certains pays, la moyenne arithmétique des températures de tous les paquets «M» ne doit pas être supérieure à — 18 °C.

2) Le meuble étant essayé conformément à l'ISO 1992/3, la période d'essai doit être de 24 h ou d'une durée plus courte, si ceci résulte d'une indication du constructeur, sans toutefois être inférieure à 8 h.

3) Les exigences pour des meubles destinés à certaines denrées feront l'objet d'une prochaine Norme internationale, sauf en ce qui concerne les classes de température. Ces meubles sont définis comme étant de classe S; les températures obtenues dans ces meubles, déterminées par la méthode spécifiée dans l'ISO 1992/3, doivent être annoncées.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5160-2:1980

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ee8ff9f-3000-4b54-a588-8b488a808605/iso-5160-2-1980>